

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0748**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des actions d'agglomération (Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure -MSE-), association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0748**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux
objet :	Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des actions d'agglomération (Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure -MSE-), association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021
service :	Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par le protocole d'engagement État-Métropole de Lyon, la Métropole de Lyon soutient le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

Les opérateurs métropolitains proposés, pour être soutenus en 2021, interviennent dans ces domaines prioritaires et ciblent la jeunesse, l'expression des habitants, la formation des professionnels et le renforcement de leurs compétences ainsi que l'accès à la culture.

I - Labo Cités

Cette association a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs intervenant auprès des publics et des territoires de la politique de la ville ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales.

Pour l'année 2020, 42 journées de qualification ont été organisées, dont près de la moitié en distanciel, réunissant 1 200 participants de toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 53 % issus de la Métropole. Différents supports de communication ont été produits : 17 numéros de la lettre d'information Sites & Cités diffusés aux 3 400 abonnés, 2 cahiers (un premier sur les "Espace(s) public(s) pour tous, l'impossible idéal ?", et un deuxième sur "Elle(s), les quartiers populaires au féminin").

Pour l'année 2021, les axes de travail sont la poursuite de l'animation des différents groupes de travail autour du développement économique, de la transition écologique, du renouvellement urbain, la petite enfance, de la veille sur les conseils citoyens, de formations sur les valeurs de la République et laïcité, et un cycle de qualification et d'échanges sur l'évaluation des contrats de ville. Un numéro des cahiers du développement social urbain sur la prévention de la délinquance est prévu pour le 2^{ème} semestre 2021.

La proposition de participation de la Métropole à Labo Cités pour 2021 est de 61 000 € (même montant qu'en 2020).

Sur cette base, le budget prévisionnel de Labo Cités, pour l'exercice 2021, est de 612 794 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	11 785	État	321 000
services externes	59 573	Métropole	61 000
autres services extérieurs	112 298	organismes parapublics	31 000
impôts et taxes	11 054	autres financements	133 597
frais de personnels	404 640	autres produits	66 197
autres charges	10 944		
dotations	2 500		
Total	612 794	Total	612 794 €

II - MSE Rhône-Alpes

MSE Rhône-Alpes est une association qui a pour objet de faciliter, par l'utilisation de l'outil vidéo (film), l'expression des personnes qui ont peu ou pas l'habitude de s'exprimer, les aidant ainsi à "oser la parole", à prendre confiance en eux, et permettre la confrontation des points de vue dans la recherche d'actions de changement co-construites.

Le projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des personnes habitant des QPV,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social,
- valoriser les actions de mobilisation des habitants sur des QPV et contribuer ainsi à une image plus juste du rôle des habitants, notamment, dans les quartiers en renouvellement urbain,
- constituer un fonds vidéo qui puisse être diffusé largement.

En 2020, une production de vidéos a été réalisée, à partir du recueil de témoignages d'habitants des quartiers pour servir de support au débat et lors de rencontres - débat entre jeunes de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et jeunes de missions locales, débat sur les thèmes de l'écologie et de la citoyenneté, sur le processus d'insertion professionnelle et personnelle des jeunes aujourd'hui, ateliers auprès de jeunes pour susciter leur envie de progresser sur la prise de parole.

Pour 2021, l'objectif est de poursuivre la production de vidéos en partenariat avec différentes associations (centres sociaux, etc.) autour des thèmes de la participation citoyenne et la transition écologique, le décrochage scolaire, les usagers éloignés de l'emploi et processus de réintégration, l'accès des femmes aux emplois du numérique.

La proposition de participation de la Métropole à l'association MSE pour l'année 2021 est de 6 000 € (même montant qu'en 2020).

Sur cette base, le budget prévisionnel de MSE serait de 54 000 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	380	vente de produits finis	17 100
services extérieurs	4 250	État	370
frais de personnels	18 720	Métropole	6 000
autres charges	1 650	autres produits	1 530
emplois des contributions en nature	29 000	contributions volontaires en nature	29 000
Total	54 000	Total	54 000

III - Unis-Cité

Unis-Cité a pour but d'organiser le service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période d'environ 8 mois et à raison de 28 heures par semaine, des projets au service de la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Le projet d'Unis-Cité est de développer, d'une part, le service civique en direction des jeunes habitant des QPV et, d'autre part, de développer des actions menées par des jeunes en service civique au sein de QPV.

En 2020, 180 volontaires en service civique à Unis-Cité ont été en action sur le territoire de la Métropole. Parmi ceux-ci, 16 % étaient issus d'un QPV. Sur l'ensemble des projets menés par les volontaires, 70 % ont lieu en QPV. Ces actions concernent des projets autour de la solidarité locale, du lien social, de la culture, de l'éducation.

En 2021, l'objectif est d'atteindre 20 % de jeunes en service civique issus des territoires en politique de la ville et de poursuivre l'implication de jeunes ne connaissant pas les territoires de la politique de la ville sur des projets en QPV, notamment, dans un objectif de mixité sociale.

La proposition de participation de la Métropole pour l'association Unis-Cité pour l'année 2021 est de 32 900 € (même montant qu'en 2020).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2021 de l'action d'Unis-Cité Rhône-Alpes serait de 988 526 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	29 326	ventes produits	7 143
services extérieurs	73 749	État	187 760
autres services extérieurs	77 457	Métropole dont :	72 300
charges de personnel	760 160	<i>direction du pilotage urbain - politique de la ville</i>	32 900
autres charges	47 834	- 12 000 € - <i>plan éducatif développement durable (PEDD)</i>	39 400
		- 10 000 € - <i>DSHE plan de lutte contre la pauvreté</i>	
		- 13 400 € - <i>DSHE ambassadeurs défenseur des droits</i>	
		- 4 000 € - <i>DSHE expérimentation ASE</i>	
		autres collectivités	63 804
		Europe	66 071
		autres (privés)	591 448
Total	988 526	Total	988 526

IV - L'AFEV

La Métropole soutient l'AFEV dans le cadre du déploiement du projet "Koloc' à projets solidaires" (KAPS), qui permet le développement de logements sociaux en colocation et développement solidaire. L'AFEV accompagne, depuis 2012, des projets de colocation de logements sociaux pour des étudiants s'engageant dans des actions de solidarité locales (lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, volontariat en service civique, etc.). Notamment développée dans des QPV, ces colocations s'inscrivent dans le partenariat local en prenant appui sur les équipes projet de la politique de la ville et les acteurs associatifs. Au fil des années, ces coopérations ont permis d'inscrire l'action des jeunes en colocation dans la vie des quartiers concernés. Elles ont, également, permis de faire émerger d'autres actions collectives vecteurs de lien social, comme une réflexion de tiers lieu jeunesse sur le quartier de la Duchère.

Le soutien de la Métropole à l'AFEV dans le déploiement du projet KAPS a donc permis de stabiliser le modèle économique, d'améliorer le process d'animation locale et la visibilité du projet.

Les objectifs de l'année 2021 sont de poursuivre le développement du nombre de places en KAPS, notamment, au travers des nouveaux partenariats en développement (l'OPH Est Métropole habitat, la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon -SACVL-). Il sera, en outre, menée une expérimentation dans la prise en main par l'AFEV de la gestion locative des colocations solidaires, par le biais de la création d'une structure *ad hoc*.

L'ancrage des actions sur les territoires se poursuivra, ainsi que le renforcement de la gouvernance et l'évaluation du projet.

La proposition de participation de la Métropole à l'action de l'AFEV pour l'année 2021 est de 16 544 € identique à la participation 2020.

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'AFEV serait de 101 710 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	9 603	vente marchandise, produits finis, prestations de services	0
services extérieurs	2 949	État politique de la ville	6 000
autres services extérieurs	3 011	Métropole politique de la ville	16 544
impôts et taxes	294	Métropole PEDD	13 860
frais de personnels	83 781	communes	23 500
autres charges de gestion courante	1 772	agence service civique	3 600
dotation aux amortissements	290	baillleurs sociaux	20 500
		fonds propres	17 696
Total	101 700	Total	101 700

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 116 444 € pour l'année 2021, répartis de la façon suivante :

- 61 000 € au profit de l'association Labo Cités,
- 6 000 € au profit de l'association MSE,
- 32 900 € au profit d'Unis-Cité,
- 16 544 € au profit de l'association AFEV ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 116 444 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5473.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.